

RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 02294
Numéro SIREN : 843 633 108
Nom ou dénomination : A PAS DE LOUP

Ce dépôt a été enregistré le 17/01/2024 sous le numéro de dépôt 963

A PAS DE LOUP

Société À Responsabilité Limitée à associé unique au capital de 4 000,00 €

Siège social : 14 rue du Prieuré

35590 SAINT-GILLES

843 633 108 RCS Rennes

PROCES-VERBAL

DECISIONS EXTRAORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 07 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le sept février, à vingt heures,

Madame Isabelle IKENE, associée unique de la société, a pris les décisions suivantes :

- Constatation de la reconstitution des capitaux propres,
- Formalités relatives à la reconstitution des capitaux propres,
- Pouvoirs pour les formalités,
- Questions diverses.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, après avoir examiné les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022, déjà approuvés par ses soins en date du 07 février 2023, et constaté que les capitaux propres sont redevenus supérieurs à la moitié du capital social, décide, en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, de constater la reconstitution des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social.

DEUXIEME DECISION

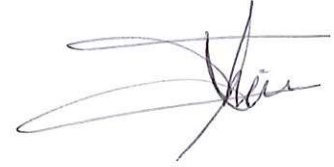
En conséquence de la décision qui précède, l'associé unique décide qu'il y a lieu d'effectuer les formalités de publicité et d'enregistrement auprès du Greffe du Tribunal de Commerce, et ce afin que la mention de la continuation d'activité malgré des capitaux propres devenus inférieurs à la moitié du capital social soit retirée des extraits Kbis.

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités et effectuer tous dépôts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune question diverse ne faisant l'objet d'une décision, il a été dressé, de tout ce que dessus, le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique

L'associé unique

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes, positioned to the right of the text 'L'associé unique'.